

COMPTE-RENDU
Comité de Pilotage n°7
OPERATION GRAND SITE ESTEREL
Le 01 octobre 2024

INFORMATIONS

Date de la réunion : le 01/10/2024 à 17h00

Lieu : Salle municipale du Dramont

Ordre du jour :

- Présentation de l'avant-projet définitif de la Zone d'accueil Cardinal Sud Agay/Gratadis/Belle Barbe/Anthéor
- Présentation de l'avant-projet définitif de la réhabilitation écologique et paysagère du site de l'ancien lac de l'Écureuil
- Présentation de la charte des manifestations

PIECES JOINTES

- Charte des manifestations de pleine nature
- Feuille d'émargement

COMPTE-RENDU

Accueil et introduction

Monsieur le Président, Georges BOTELLA, ouvre la séance en remerciant chaleureusement les participants pour leur présence. Il revient sur l'inspection générale qui s'est tenue du 18 au 20 septembre 2024, soulignant les points marquants de cet événement, ainsi que sur la première édition de la Fête de l'Estérel, qui a été un succès, avec une grande satisfaction des présents.

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA, prend la parole pour rappeler que la prochaine étape majeure de la Démarche Grand Site de France pour le massif de l'Estérel est le grand oral prévu le 7 novembre devant la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages. Elle insiste sur l'importance cruciale de bien se préparer à cette échéance. Concernant la Fête de l'Estérel du 29 septembre, elle note que, bien que le service de navettes ait été utilisé, de nombreux visiteurs ont préféré se rendre sur place à VTT ou à pied. La communication a été bien relayée par la presse. La présence de nombreux stands pédagogiques et le choix judicieux de la période, avec une météo particulièrement clémente, ont également joué un rôle clé dans le succès de cette manifestation. Madame GARCIA conclut en réaffirmant l'importance d'une préparation méticuleuse pour le grand oral à venir.

Présentation de l'avant-projet définitif de la Zone d'accueil Cardinal Sud Agay/Gratadis/Belle Barbe/Anthéor

Monsieur CARLI, Responsable du Pôle travaux au S.M.G.S.E, informe l'assemblée que l'avancement du projet de la zone d'accueil Cardinal Sud, qui est une des principales portes d'entrée du massif, se révèle être un processus complexe. Il précise que l'aménagement de cette zone concerne une surface de 40 hectares. Un avant-projet sommaire avait été présenté en avril 2023, mais de nombreuses remarques ont été exprimées par les services de l'Etat et l'Office National des Forêts en bureau interservices, ce qui a conduit à l'évolution de ce projet.

Monsieur MARTINOD, paysagiste, présente alors le projet révisé, pour être soumis à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). Il précise que le nouveau projet a été retravaillé en tenant compte des exigences formulées par le bureau interservices. Il mentionne notamment l'intégration paysagère et les mesures écologiques mises en place pour garantir la compatibilité du projet avec les caractéristiques environnementales du site.

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA, demande à Monsieur MARTINOD s'il sera lui-même en charge de présenter le projet à la CDNPS. Elle souligne que laisser le bureau d'études présenter le projet directement n'est peut-être pas la meilleure option. Elle alerte sur le risque que des termes trop techniques ou des explications trop détaillées puissent être mal interprétés lors de la présentation, ce qui pourrait compromettre la validation du projet. Elle rappelle que plusieurs projets similaires n'ont pas abouti en raison de ces aspects, et exprime son souhait de voir ce projet se concrétiser. Son intervention vise à prévenir tout obstacle éventuel lors de la présentation à la commission.

Monsieur DECULTOT, Inspecteur des sites, précise que c'est la DREAL qui rapportera le dossier.

Monsieur MARTINOD, paysagiste, reprend la parole et évoque la renaturation du site, en précisant que cela fait partie de la stratégie du projet. Il poursuit en détaillant les travaux prévus sur le parking de Gratadis 1, où l'entrée a été modifiée pour permettre un croisement aisé des bus et des navettes. Il explique qu'un travail important a été mené sur la rampe d'accès, avec un élargissement de la route et une construction d'un mur de soutènement prévues dans la programmation travaux. En ce qui concerne le stationnement, le nombre de places a été réduit de 35 à 31.

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA, intervient à nouveau pour demander des précisions sur le revêtement de la route. Monsieur MARTINOD explique que la consolidation des sols se fera à l'aide d'un durcisseur combiné à un adjuvant, afin de renforcer la stabilité du sol. Il précise que la méthode sera adaptée aux différentes natures de sols présentes sur le site. Madame GARCIA exprime toutefois son inquiétude sur l'imperméabilisation des sols, rappelant qu'il faut veiller à ce que cela n'entraîne pas de complications administratives et réglementaires, ce qui pourrait allonger les délais du projet.

Monsieur MARTINOD, paysagiste, passe ensuite à l'explication concernant le parking de Gratadis 2, dont le site est actuellement dégradé. Il indique que l'entrée de la rampe, étant très pentue, présente des risques mécaniques d'érosion. Un dispositif de drainage des eaux sera installé pour éviter tout problème lié à l'écoulement des eaux. Concernant l'aire centrale, la végétation ne sera pas touchée et des barrières DFCI seront mises en place pour interdire l'accès des véhicules à cette zone. Il précise que le nombre de places sera réduit à 47, incluant 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR). En outre, un sentier paysager sera créé sur un kilomètre, reliant les deux aires (Gratadis 1 et 2).

Concernant le site du col de Belle Barbe, Monsieur MARTINOD indique qu'il sera le seul site à ne pas être desservi par les navettes. Cependant, une problématique a été soulevée concernant la visibilité des véhicules depuis le lointain. À ce sujet, Madame la Sous-préfète demande où ces véhicules sont précisément visibles. Monsieur MARTINOD répond que les véhicules sont visibles de la première aire de stationnement et devant le projet de belvédère prévu sur le site. Il précise que le nombre de places projetées est de 49 dont 2 pour personnes à mobilité réduite, en remplacement des 65 places initialement estimées.

Concernant l'aire d'Anthéor, Monsieur MARTINOD explique qu'une aire de retournement réglementaire sera aménagée pour les véhicules de secours. Le nombre de places de stationnement a également été revu à la baisse, passant de 15 à 8 places projetées, afin de mieux s'adapter aux contraintes du site. Il précise ensuite que des dispositifs de mise en défens seront installés le long de la route pour limiter le stationnement des véhicules et protéger l'environnement. De plus, l'emprise de la voirie sera réduite et des pierres naturelles seront intégrées dans l'aménagement, afin de préserver l'aspect paysager et garantir une meilleure intégration visuelle dans le cadre naturel.

Monsieur CARLI, Responsable du Pôle travaux, revient sur le chiffrage du projet, estimé à 1,6 million d'euros pour l'aménagement des 40 hectares concernés. Il rappelle que cette estimation sera ajustée en fonction des différents secteurs et des types de travaux à réaliser.

Monsieur DECULTOT, Inspecteur des sites, prend alors la parole pour rappeler que le premier projet présenté n'était pas en phase avec le site classé, mais que le nouveau projet est plus réaliste et adapté. Cependant, il insiste sur le fait qu'il faudra encore le développer davantage avant de pouvoir déposer les trois permis nécessaires.

Monsieur le Président, Georges BOTELLA, intervient pour confirmer que, sur le plan paysager, le projet est cohérent. Toutefois, il exprime des réserves concernant la réduction du nombre de places de stationnement, passant de 190 à 130. Il craint que cette diminution n'entraîne des comportements problématiques, notamment le stationnement anarchique, une pratique qui pourrait aggraver les problèmes de circulation. Il rappelle que l'Estérel est un site très fréquenté tout au long de l'année et qu'il est essentiel de prévoir des infrastructures adaptées à cette affluence. Il insiste sur la nécessité d'installer des toilettes sèches à proximité des places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR), comme cela a été fait à La Bouverie et dans d'autres Parcs Naturels Régionaux. Il s'interroge sur la pertinence d'engager 1,6 million d'euros pour un projet qui, au lieu d'augmenter les capacités de stationnement, les réduit, surtout au vu des remarques formulées par les élus lors de la Fête de l'Estérel, qui ont souligné le manque de places disponibles. La priorité doit être de permettre le stationnement des véhicules, en maintenant la capacité initialement prévue. Il souligne que les parkings peuvent être aménagés de manière plus simple, tout en répondant aux besoins des usagers. De plus, il rappelle que l'accès au massif est fermé entre 21h et 6h, ce qui justifie l'installation de portiques à l'entrée de l'Estérel pour mieux gérer l'accès. Enfin, il rappelle que ces aménagements sont financés par des fonds publics et des collectivités, et qu'il est donc essentiel de s'assurer de l'efficacité de ces investissements.

Monsieur DECULTOT, Inspecteur des sites, répond que l'installation de toilettes sèches n'est pas envisageable sur cette zone du site, en raison des risques d'inondation, une contrainte réglementaire incontournable.

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA, conclut en réaffirmant l'importance de réguler les flux de circulation pour désengorger le massif, tout en atteignant une acceptabilité sociale. Elle insiste sur la nécessité d'augmenter la capacité de stationnement sur les aires de Gratadis 1 et 2. Selon elle, ces aires doivent constituer les dernières zones d'accueil avant l'accès au

massif. Elle demande également aux services de l'État de proposer des solutions pour l'installation de toilettes sèches, là où cela est possible.

Monsieur le Président, Georges BOTELLA, souligne la nécessité d'ajouter 110 places supplémentaires pour répondre à la demande croissante de stationnement.

Monsieur Guillaume DECARD, Adjoint au Maire de Saint-Raphaël, intervient pour indiquer qu'il est impossible de fermer l'accès véhiculé au massif tout en réduisant la capacité de stationnement.

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA, rappelle l'objectif de préservation du site, en indiquant qu'il existe des solutions pour mieux organiser les aires. Selon elle, le parking de Gratadis 2 offre une capacité suffisante, mais il est essentiel de prévoir un nombre adéquat de places de stationnement pour être en concordance avec les besoins du public. Elle ajoute que simplement installer des barrières ne serait pas efficace, car les visiteurs risqueraient de ne pas les respecter, voire de les endommager.

Monsieur le Président, Georges BOTELLA, réitère la nécessité d'augmenter la capacité de stationnement à 300 places, tout en soulignant que le plan paysager est correct, mais que le stationnement sauvage reste un problème majeur en raison du manque de places.

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA, suggère la création d'une aire de stationnement spécifique pour désengorger le massif, en prenant l'exemple de la Baie de Somme, un Grand Site de France où des mesures similaires ont été mises en place pour protéger l'environnement. Elle met également en garde contre les risques de dégradations sur le site et les potentielles manifestations des riverains si la situation n'est pas gérée de manière adéquate.

Monsieur Dominique PAGET, Directeur de l'Office National des Forêts, s'étonne de la réduction du nombre de places de stationnement et partage la plupart des observations exprimées. Il demande si le bureau d'études a collaboré avec les services de l'ONF. En réponse, il est précisé que le bureau d'études a travaillé conformément aux consignes définies par le bureau interservices, dont l'ONF fait partie.

Monsieur le Président, Georges BOTELLA, explique qu'il est impossible de se concentrer uniquement sur Agay, où il y a déjà un manque de stationnement, notamment sur la place Togo. Entre Agay et les golfs de Valescure, il n'existe aucune autre possibilité d'extension du stationnement.

Monsieur DECULTOT, Inspecteur des sites, prend ensuite la parole pour préciser que l'objectif de ce projet est de réduire la présence des voitures dans le massif, en se servant du pôle multimodal. Le projet ne doit pas être conçu pour gérer les pics de fréquentation, mais plutôt pour encourager d'autres modes de transport.

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA, demande alors si une étude sur le nombre de véhicules a été réalisée. Madame TOURDOT informe qu'il existe un éco-compteur routier/vélo à l'entrée de la Forêt Domaniale sur le secteur de Gratadis, et que lors de l'étude de fréquentation 2016-2017, 223 000 véhicules motorisés ont été enregistrés, représentant 40 % de la fréquentation du site. En 2023, ce chiffre est monté à 300 000 véhicules par an. Elle ajoute que l'étude a démontré un taux de congestion à Gratadis supérieur à 100% seulement de 48h cumulées dans l'année.

Monsieur le président, Georges BOTELLA, et Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA demandent que l'étude de fréquentation soit mise à jour pour mieux comprendre l'évolution du trafic.

Monsieur André FREY, Technicien forestier ONF, remarque que le parking Gratadis 1 est utilisé à seulement 10 % sur l'année, tandis que le Gratadis 2 est utilisé à 40 %. Il souligne que lors des manifestations, il y a souvent un débordement de stationnement et invite l'assemblée à revoir leur approche.

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA, insiste sur la nécessité d'empêcher les véhicules de monter jusqu'au massif, d'où la proposition d'instaurer un service de navettes.

Monsieur le Président, Georges BOTELLA, propose de suspendre temporairement le projet afin de garantir qu'il corresponde aux attentes des élus et du public. Il insiste sur la nécessité de revoir l'avant-projet pour s'assurer qu'il soit cohérent avec les objectifs initiaux.

Madame BOUVARD, Conseillère municipale au Maire de Roquebrune-sur-Argens, prend ensuite la parole et souligne que la conciliation entre les différents objectifs dépendra largement du coût des navettes.

Monsieur le Président, Georges BOTELLA, rappelle que le coût des navettes pour le week-end s'élève à 1 500 €. Il suggère que le paysagiste propose un plan cohérent pour la mise en place de plusieurs navettes et indique qu'un aménagement du parking Gratadis2 pourrait être envisagé. Il insiste sur la nécessité de retravailler le projet avant la tenue d'un nouveau Comité de Pilotage.

Monsieur DECARD, Adjoint au Maire de Saint-Raphaël, rappelle que les élus sont régulièrement confrontés aux réactions de la population. Une histoire est en train de s'écrire autour de l'Estérel.

Enfin, Monsieur Michel FLEURY, Conseiller municipal au Maire de Bagnols-en-Forêt, propose de mettre en place une signalétique en amont pour aider les visiteurs à mieux se repérer et à trouver les parkings disponibles.

Présentation de l'avant-projet définitif de la réhabilitation écologique et paysagère du site de l'ancien lac de l'Écureuil

Madame Coryse TOURDOT, Directrice adjointe du S.M.G.S.E, informe que le scénario validé en comité de pilotage du 7 décembre dernier est celui de l'accompagnement au retour du paysage sans les travaux, interventions et modifications dues au barrage et aux ouvrages en amont du lac du Grenouillet.

Monsieur Vogt du bureau d'études, présente le projet, qui consiste à se tourner vers une renaturation progressive, visant à retrouver l'esprit naturel du site. Il s'agit de l'approche la moins intrusive possible. Il rappelle le cadre réglementaire qui nécessitera une autorisation préfectorale ainsi qu'une dérogation pour les ouvrages hydrauliques. Une campagne de forages géotechniques devra également être mise en place. Les améliorations prévues incluent la gestion des espèces invasives, avec un ciblage spécifique des espèces émergentes. Le projet concerne des travaux sur sept ouvrages hydrauliques, dont des seuils et des passages à gué, et l'ensemble sera entretenu par l'Office National des Forêts (ONF). Le projet vise à montrer l'état futur du site après les interventions.

Concernant le premier ouvrage, situé en amont, des travaux de débroussaillage sont prévus autour du barrage de l'écureuil. Pour le deuxième ouvrage, les buses sont obstruées : environ 10 m³ de béton seront retirés, par voie terrestre ou aérienne (hélicoptère). En ce qui concerne l'accès au barrage de l'écureuil, qui a cédé, il est prévu de le refermer tout en permettant une érosion naturelle des remblais de digue et une recolonisation végétale naturelle des

chemins fermés. Pour le troisième ouvrage, le seuil repose sur un terrain naturel, tandis que pour le quatrième, il s'agit d'un passage à gué avec évacuation de béton.

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA, interroge sur les modalités de transport des équipements et des matériaux sur le site. Le bureau d'étude précise que l'évacuation des matériaux se fera par voie terrestre ou aérienne, une zone d'héliportage étant disponible à Gratadis.

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA, demande également si l'utilisation d'hélicoptères n'aura pas un impact sur la faune. Le bureau d'étude assure que cet impact sera très faible, le transport par héliportage ne concernera que quelques rotations.

Pour le cinquième ouvrage, il est prévu de retirer le tablier et les culées, tandis que pour le sixième, la piste sera stabilisée pour maintenir un accès carrossable, qui sera rétrogradée en sentier de randonnée à terme.

Enfin, Monsieur Dominique PAGET, Directeur de l'ONF, exprime son scepticisme à l'égard du projet, en s'appuyant sur une étude réalisée par ses services du RTM, qui révèle des conséquences importantes. Le bureau d'études informe qu'une phase transitoire de libération des volumes naturels retenus par le barrage est prévue, avec environ 20 000 m³ de sédiments libérés par l'ensemble de l'arase des seuils. Le linéaire d'assec dans le cours d'eau sera plus important durant l'été pendant cette phase transitoire jusqu'à un retour à une situation d'équilibre hydrosédimentaire. Ce retour à l'état naturel permet la suppression des obstacles anthropiques à la continuité piscicole et écologique.

Concernant l'ouvrage n°7, un passage à gué est prévu, avec la nécessité de conserver le socle et de retirer les blocs de rhyolite pour un éventuel réemploi (valorisation) soit sur le socle du passage à gué n°6, soit pour un autre projet. Une étude géotechnique devra être réalisée, et les travaux seront effectués à l'aide de petits engins pour limiter le tonnage.

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA, rappelle l'importance de conserver les pistes pour garantir l'accès aux secours et permettre la surveillance. Le bureau d'études précise que le risque de dommages sur la piste existe, avec ou sans les seuils, et s'interroge sur la possibilité réglementaire de l'ONF à assurer son entretien à long terme.

Monsieur André FREY, Technicien forestier, alerte l'assemblée sur le fait que cette situation pourrait se reproduire, avec une détérioration progressive de la piste, qui finirait par disparaître. Il souligne également que cette piste est régulièrement utilisée par les chasseurs.

Monsieur le Président, Georges BOTELLA, évoque le dépôt d'un dossier relatif à une réserve biologique intégrale et précise que le Schéma d'accueil du public, incluant les chemins de randonnée, est directement concerné. Par conséquent, il est nécessaire de se rapprocher de l'ONF et de ne prendre aucun risque. Il propose que les services de l'ONF préparent une note sur ce sujet d'ici quelques semaines.

Enfin, Monsieur le Président, Georges BOTELLA, conclut que, dans ces conditions, cette opération ne concerne plus directement le Syndicat et qu'il ne serait pas judicieux de dépenser 400 000 € pour sa réalisation.

Présentation de la charte des manifestations

Madame CUNY PONTIER, Cheffe de projet Opération Grand Site Esterel au S.M.G.S.E., rappelle que cette action est inscrite dans le programme d'action validé en décembre dernier, et a

pour objectif de contrôler l'impact des manifestations, d'harmoniser les différents usages des espaces naturels et de sensibiliser les organisateurs, participants et visiteurs. Elle indique que la rédaction de la charte s'inspire de celles déjà existantes sur d'autres Grands Sites de France, tels que le massif du Canigou, le Puy Mary, la Sainte-Victoire et la Parata Sanguinaires, avec également l'appui de documents fournis par le ministère des Sports.

Elle poursuit en détaillant les différentes étapes du projet, à savoir le recensement, les réunions de travail et de concertation. Elle mentionne que le recensement, réalisé avec l'aide des services des sports des communes, a permis d'identifier un total de 22 manifestations annuelles, rassemblant 30 200 participants en 2023. Seules les manifestations organisées à l'intérieur du périmètre du Grand Site ont été prises en compte.

Pour les réunions de travail, elle précise que les partenaires associés incluent le Conservatoire du littoral, la DREAL, Natura 2000, l'ONF, les services des sports des communes, les référents techniques des OGS des communes, ainsi que le Conseil départemental du Var. Pour les réunions de concertation, où la charte a été présentée, des acteurs comme le CAF Estérel, les Randonneurs de l'Est Varois, Mountain Bike Foundation, Estérel pour Tous, Var Sport Nature, T.E.R.R.E, les sociétés de chasse, et les organisateurs tels que Shape'N'Ride le Roc d'Azur, la Spartan Race, le Balcon d'Azur, Saint-Raphaël Triathlon ont participé.

Elle expose brièvement le contenu de la charte et la méthodologie, dont l'objectif principal est de fluidifier les échanges. La charte sera accessible via le site internet du S.M.G.S.E, où toutes les informations, documents et calendriers seront disponibles.

Pour conclure, elle précise qu'un comité de suivi se réunira annuellement pour dresser un bilan et, si nécessaire l'ajuster. Elle insiste sur le fait que la charte n'est pas figée.

Monsieur Michel FLEURY, Conseiller municipal au Maire de Bagnols-en-Forêt, s'insurge contre ce qu'il perçoit comme une discrimination à l'encontre des VTT électriques, soulignant que leur impact sur l'environnement est moindre que celui des randonneurs. Madame CUNY PONTIER, Cheffe de projet Opération Grand Site Esterel au S.M.G.S.E, explique que ce seuil d'impact est basé sur les critères du Conservatoire du littoral.

Madame Mireille ANILLO, Conseillère municipale au Maire de Puget-sur-Argens, demande comment la charte sera déployée.

Madame CUNY PONTIER répond que tous les documents seront transmis aux services des sports des communes, ainsi qu'aux services culturels, et seront accessibles sur le site du S.M.G.S.E. Elle rappelle que le S.M.G.S.E sera disponible pour accompagner les organisateurs et les associations.

Madame la Sous-Préfète, Myriam GARCIA, souligne que la charte a le mérite de rendre visibles les manifestations organisées sur le territoire de l'OGS. Elle insiste sur le fait qu'un point devra être fait dans un an, afin de superviser les actions mises en œuvre et préserver le site, tout en évitant un cadre trop rigide.

Monsieur le Président, Georges BOTELLA, et les décideurs valident la mise en œuvre de la charte à la majorité des participants, avec l'abstention de Monsieur Michel FLEURY, et propose de réaliser un retour d'expérience dans un an.

Il remercie l'ensemble des partenaires et clôt la réunion à 20h00.